

CAMMAC
**(Canadian Amateur Musicians/
Musiciens amateurs du Canada)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

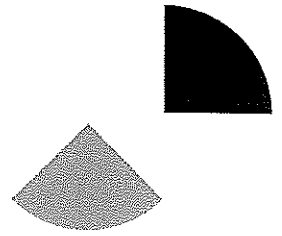
Exercice terminé le 31 décembre 2020

CAMMAC

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Charges générales	15
B - Charges - Programmes musicaux	15
C - Charges - Locations	16
D - Charges financières	16



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CAMMAC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CAMMAC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Étant donné que des produits d'activités et de dons en espèces et en biens sont réalisés par l'organisme, il est impossible d'établir un contrôle complet sur ceux-ci avant qu'ils ne soient effectivement reçus; ainsi, ces éléments de produits ne se prêtent pas à un audit intégral. En conséquence, notre audit de ces produits a été limité aux montants inscrits aux livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Sainte-Agathe-des-Monts
le 19 avril 2021

CAMMAC

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre

	2020	2019
PRODUITS		
Dons et activités de levées de fonds	216 173 \$	134 527 \$
Cotisations des membres	17 583	27 855
Subventions gouvernementales :		
Fonctionnement - ministère de la Culture et des Communications	90 471	64 622
MRC d'Argenteuil	6 000	7 500
Tourisme Laurentides	-	9 162
Emploi Canada	8 421	6 971
Subventions salariales d'urgence du Canada	111 738	-
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	20 000	-
Relatives aux immobilisations	101 830	103 234
Intérêts sur la dette à long terme	62 511	70 212
Autres	8 975	1 250
Contributions de la Fondation du Grand Montréal	22 000	12 900
Programmes musicaux	41 196	644 719
Festival CAMMAC	1 185	23 370
Locations	63 958	289 619
Boutique	3 984	40 465
Régions	17 383	83 967
Divers	635	1 729
	<u>794 043</u>	<u>1 522 102</u>
CHARGES		
Charges générales (annexe A)	509 916	636 759
Programmes musicaux (annexe B)	65 541	366 551
Festival CAMMAC	6 357	12 900
Locations (annexe C)	34 974	132 208
Boutique	1 665	18 244
Régions	24 397	66 931
Charges financières (annexe D)	78 069	98 178
Amortissements	186 066	184 727
	<u>906 985</u>	<u>1 516 498</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(112 942) \$</u>	<u>5 604 \$</u>

CAMMAC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre

	2020		2019	
	Investi en immobili- sations	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	1 417 685 \$	33 538 \$	1 451 223 \$	1 411 525 \$
Redressement affecté à l'exercice antérieur (note 3)	(34 094)	-	(34 094)	-
Redressé	1 383 591	33 538	1 417 129	1 411 525
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(77 097)	(35 845)	(112 942)	5 604
Investissement en immobilisations	29 264	(29 264)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>1 335 758 \$</u>	<u>(31 571)\$</u>	<u>1 304 187 \$</u>	<u>1 417 129 \$</u>

CAMMAC

BILAN

31 décembre

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	132 120 \$	190 879 \$
Clients	349	2 867
Subventions	20 488	3 665
Taxes	4 018	-
Stocks	18 998	15 011
Charges payées d'avance	7 578	4 238
Portion à court terme des subventions à recevoir (note 4)	96 169	150 109

279 720 366 769

SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 4)

1 251 130 1 347 299

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

4 219 107 4 351 199

SITE WEB, valeur nette

- 29

5 749 957 \$ 6 065 296 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	39 358 \$	36 722 \$
Dépôts de clients	100 765	101 397
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	251 423	245 116

391 546 383 235

Dettes à long terme exigible au cours du prochain
exercice (note 7)

570 926 604 081

962 472 987 316

DETTE À LONG TERME (note 7)

679 957 773 218

APPORTS REPORTÉS (note 8)

2 803 341 2 887 633

4 445 770 4 648 167

ACTIF NET

Investi en immobilisations	1 335 758	1 383 591
Non affecté	(31 571)	33 538

1 304 187 1 417 129

5 749 957 \$ 6 065 296 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

CAMMAC

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

2020

2019

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (112 942)\$ 5 604 \$

Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :

Amortissement des immobilisations corporelles et
incorporelles

186 066 184 727

Amortissement des apports reportés

(108 184) (106 270)

(35 060) 84 061

Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités
d'exploitation

(23 647) 26 436

(58 707) 110 497

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation nette des prêts de particuliers

(10 000) (17 993)

Apports reportés

23 892 37 130

Obtention de financement supplémentaire

40 000 -

Remboursement de la dette

(150 109) (143 439)

(96 217) (124 302)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Encaissement des subventions à recevoir

150 109 143 439

Acquisition d'immobilisations corporelles

(53 944) (70 784)

96 165 72 655

AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE

(58 759) 58 850

ENCAISSE AU DÉBUT

190 879 132 029

ENCAISSE À LA FIN

132 120 \$ 190 879 \$

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

1. STATUT ET OBJECTIF

CAMMAC (Canadian Amateur Musicians/Musiciens amateurs du Canada) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Son objectif est de permettre aux musiciens de tous les niveaux de se regrouper et de participer à diverses activités musicales dans un cadre amical et détendu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux sessions sont comptabilisés à titre de produits lorsque les sessions ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Immobilisations corporelles

La musicothèque, comptabilisée à 1 \$, représente un actif important qui regroupe plus de 10 000 titres. Les achats sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont effectués. Les dons majeurs d'instruments de musique et les œuvres d'art sont comptabilisés selon l'estimation de leur valeur marchande et ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux durées suivantes :

Bâtiments et améliorations	40 ans
Aménagement et réfection	5 ans
Équipement, matériel et outillage	5 ans
Équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Instruments de musique	5 ans et 10 ans
Équipement culturel	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur cinq ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Apports reçus - Programme Mécénat Placements Culture

Dans le cadre du volet 1 du programme « Mécénat Placements Culture » (MPC) du ministère de la Culture et des Communications (MCC), l'organisme a complété, en 2016, une campagne de financement dans le but de recueillir des dons qui seront appariés par le MCC. Au cours de cette période, l'organisme a déposé les sommes recueillies auprès de la « Fondation du Grand Montréal ». Selon le contrat de gestion signé avec cette fondation, l'organisme lui cède ses droits de propriété pour une période de 10 ans. L'organisme a donc exclu de ses livres les « Apports reportés - Dons dédiés au Programme MPC » et le placement s'y rattachant. Il n'est donc plus propriétaire de ces sommes, mais a accès aux relevés de comptes relatifs à l'évolution des fonds placés en son nom.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des salaires et autres frais courus et de la dette à long terme.

Apports reportés

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations qu'ils ont contribué à acquérir.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

3. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au 31 décembre 2019, des revenus de dons reçus en immobilisations ont été constatés aux résultats au lieu d'être constatés comme des apports reportés au passif et amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils sont rattachés. En conséquence, le solde de l'actif net au 1^{er} janvier 2020 a été diminué de 34 094 \$ et les états financiers au 31 décembre 2019 ont été redressés.

La diminution du solde de l'actif net au 1^{er} janvier 2020, d'un montant de 34 094 \$, correspond au montant des revenus de dons reçus en immobilisations de 37 130 \$, diminué de l'amortissement de ces apports reportés de l'exercice au montant de 3 036 \$. Le poste « Dons et activités de financement » à l'état des résultats a été diminué de 34 094 \$ et les apports reportés au 31 décembre 2019 ont été augmentés du même montant.

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « Gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Travaux de mise à niveau des infrastructures	604 081 \$	635 763 \$
Montant à recouvrer pour le remboursement de la dette à long terme par le « Gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) » - Projet de reconstruction	<u>743 218</u>	<u>861 645</u>
	1 347 299	1 497 408
Portion à court terme	<u>96 169</u>	<u>150 109</u>
	<u>1 251 130 \$</u>	<u>1 347 299 \$</u>

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	17 852 \$	- \$	17 852 \$	17 852 \$
Terrain vacant en copropriété	40 000	-	40 000	40 000
Bâtiments et améliorations	5 994 996	2 004 488	3 990 508	4 140 383
Aménagement et réfection	8 116	4 975	3 141	7 442
Équipement culturel	21 128	6 162	14 966	12 187
Équipement de bureau	19 434	7 516	11 918	14 091
Équipement informatique	11 521	5 884	5 637	6 289
Équipement, matériel et outillage	30 381	16 082	14 299	4 874
Instruments de musique	149 294	92 481	56 813	44 108
Musicothèque	1	-	1	1
Œuvres d'art	63 972	-	63 972	63 972
	<u>6 356 695 \$</u>	<u>2 137 588 \$</u>	<u>4 219 107 \$</u>	<u>4 351 199 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2020	2019
Fournisseurs et frais courus	17 893 \$	20 412 \$
Salaires	17 593	11 971
Charges sociales	3 872	772
Taxes	-	3 567
	<u>39 358 \$</u>	<u>36 722 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 76 027 \$ incluant les intérêts au taux de 4,04 %, renouvelable en juin 2021, échéant en juin 2026
(a)

743 218 \$	861 645 \$
------------	------------

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

7. DETTE À LONG TERME (suite)	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Reporté	743 218 \$	861 645 \$
Emprunt, garanti par la propriété, l'universalité des créances et par une créance spécifique du ministère de la Culture et des Communications, remboursable par versements semestriels de 31 314 \$ incluant les intérêts au taux de 4,60 %, renouvelable en mars 2024, échéant en septembre 2026 (a) (b)	604 081	635 763
Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant le 31 décembre 2022	40 000	-
Prêt d'un particulier, intérêts au taux de 2 %, remboursable par un versement mensuel maximum de 10 000 \$	10 000	10 000
Prêts de particuliers, sans intérêt, remboursables par versements mensuels maximums de 10 000 \$	<u>105 007</u>	<u>115 007</u>
	1 502 306	1 622 415
Portion échéant au cours du prochain exercice	251 423	245 116
Portion exigible au cours du prochain exercice (b)	<u>570 926</u>	<u>604 081</u>
	<u>679 957 \$</u>	<u>773 218 \$</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants, en supposant que les emprunts renouvelables soient renouvelés aux mêmes conditions quant aux remboursements du capital :

2021 - 251 423 \$
2022 - 188 290 \$
2023 - 133 526 \$
2024 - 138 975 \$
2025 - 144 646 \$

- (a) Le gouvernement du Québec (ministère de la Culture et des Communications) s'est engagé à assumer les versements d'intérêts et de capital des emprunts de 743 218 \$ et de 604 081 \$ aussi longtemps que CAMMAC restera un organisme de bienfaisance.
- (b) La convention de crédit est assujettie à des clauses restrictives prévoyant le maintien de certains ratios, lesquels ne sont pas maintenus au 31 décembre 2020, de sorte que le créancier serait en droit d'exiger le remboursement anticipé. Par conséquent, l'emprunt a été reclassé à court terme.

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde au début	2 887 633 \$	2 956 773 \$
Plus : Apports reçus au cours de l'exercice	23 892	37 130
Moins : Amortissement de l'exercice	<u>(108 184)</u>	<u>(106 270)</u>
Solde à la fin	<u>2 803 341 \$</u>	<u>2 887 633 \$</u>

9. PROGRAMME « MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE »

L'organisme a cédé la propriété des dons admissibles recueillis lors d'une campagne de financement en 2016 ainsi que l'appariement à la « Fondation du Grand Montréal » en vertu du programme « Mécénat Placements Culture ». Ce montant ne figure pas dans l'actif de « CAMMAC » car la propriété et la gestion ont été cédées à la « Fondation du Grand Montréal » pour une période minimale de 10 ans. Au 31 décembre 2020, la juste valeur marchande des sommes cédées à la « Fondation du Grand Montréal » s'élève à 600 226 \$ (2019 - 567 855 \$).

10. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

L'incidence globale de ces impacts sur l'organisme et sur ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

CAMMAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à plusieurs risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses subventions à recevoir à long terme et sur sa dette à long terme.

CAMMAC

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
A - CHARGES GÉNÉRALES		
Salaires et charges sociales - administration	265 864 \$	242 473 \$
Assurances	53 594	49 751
Combustible et électricité	22 912	37 675
Cotisations et affiliations	1 859	1 729
Dépréciation des comptes clients	972	338
Entretien et réparations incluant les salaires et charges sociales	70 386	152 974
Formation	4 158	1 357
Fournitures de bureau et papeterie	3 244	5 726
Frais de déplacements	102	1 833
Frais informatiques	19 376	45 382
Frais postaux	626	1 032
Honoraires professionnels	25 698	37 742
Promotion et frais de représentation	4 535	20 754
Taxes, permis et impôts fonciers	27 146	27 903
Télécommunications	8 884	8 781
Divers	560	1 309
	<u>509 916 \$</u>	<u>636 759 \$</u>

B - CHARGES - PROGRAMMES MUSICAUX

Salaires et charges sociales - artistique	51 817 \$	178 565 \$
Salaires et charges sociales - service hôtelier	2 151	70 311
Achats de nourriture	2 459	61 632
Bourses attribuées	-	2 450
Buanderie	1 168	11 014
Fournitures artistiques	5 628	19 546
Fournitures diverses	1 900	4 693
Musicothèque	262	4 006
Divers	156	14 334
	<u>65 541 \$</u>	<u>366 551 \$</u>

CAMMAC

ANNEXES C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 décembre

2020

2019

C - CHARGES - LOCATIONS

Salaires et charges sociales - service hôtelier	24 896 \$	96 251 \$
Achats de nourriture	7 550	28 027
Buanderie	2 528	5 430
Autres	-	2 500
	<u>34 974 \$</u>	<u>132 208 \$</u>

D - FRAIS FINANCIERS

Intérêts et frais bancaires	16 343 \$	29 450 \$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>61 726</u>	<u>68 728</u>
	<u>78 069 \$</u>	<u>98 178 \$</u>